

Département de l'Aisne

Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/07/2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Olivier DEVRON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 03/07/2023.

Présents : Olivier DEVRON, Christian REGAL, Jean-Claude LEBEGUE, Jean-Pierre DER SARKISSIAN, François CECCALDI, Jean-Michel ROLLAND, Robert BRIVOIS, Gérard THERON, Elodie MIRASSOU, Geoffroy KOCIUBA.

Absents excusés représentés : Florence PAULY par Jean-Claude LEBEGUE, Blandine FRECHARD par Christian REGAL, Frédérique COSSARDEAUX par Gérard THERON.

Absents excusés non représentés : Nadège GRAMAIN, Céline HOURDRY

Secrétaire de séance : Jean-Michel ROLLAND.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Madame NOT donne lecture d'une lettre ouverte aux membres du Conseil.

Approbation du Procès-verbal du 15 avril 2023

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Michel ROLLAND

DE 012 2023 - Lancement appel d'offres - Bâtiment scolaire

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment scolaire, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de lancer le dossier d'appel de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation.

DE 013 2023 - Décision modificative au budget n°1

Monsieur le Maire demande d'effectuer une décision modificative au budget suivante, afin de régler l'achat de terrain :

- Opération 092 - Article 2135 - Installation générale - 10 000 €
- Opération 107 - Article 2111 - Terrain nu + 10 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la décision ci-dessus.

DE 014 2023 - Frais de scolarité 2023-2024

Suite à la circulaire n°2023-03 relative aux compétences des collectivités territoriales en matière scolaire, Monsieur le Maire propose de fixer une participation forfaitaire correspondant aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés à l'école de Montreuil aux Lions

mais non résidents.

Monsieur le Maire rappelle que les frais étaient déjà demandés aux communes des enfants extérieurs à Montreuil-aux-Lions, mais que maintenant il faut délibérer tous les ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de fixer la participation forfaitaire à la somme de 450 euros à partir de l'année scolaire 2023/2024,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires relatifs à cette affaire.

DE 015 2023 - Déléguée au SICFI

Monsieur le Maire informe les membres que Mme HOURDRY - PONTHENIER a démissionné du SICFI.

Monsieur le Maire demande qui souhaite la remplacer.
Monsieur KOCIUBA se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la candidature de M. KOCIUBA.

DE 016 2023 - Remboursement repas des anciens 2023

Monsieur le Maire propose aux membres, le montant de 35€ pour la participation au repas des anciens 2023 des personnes, des élus, des conjoints et des invités n'ayant pas 70 ans et assistants au repas.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la proposition ci-dessus.

A 19h10 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel ROLLAND



Le Maire,
Olivier DEVRON

